



Axes d'intervention pris en compte par IDP dans le cadre de la promotion de l'agriculture familiale durable et de l'alimentation responsable

v1.3 (v1.0 approuvé par le CA du 13.04.16, actualisation v1.3 validée par la DG le 30.03.2018)

I. Introduction

En décembre 2015, l'Assemblée Générale d'Iles de Paix a décidé une évolution majeure de la mission de l'association qui sera désormais centrée sur la promotion de modèles alternatifs de développement. Dans un premier temps, il a été décidé que cette mission générale se concrétisera en particulier au travers de la promotion des systèmes alimentaires durables.

Cette note a pour objectif de préciser les axes d'intervention pris en compte par l'association dans le cadre de cette mission. Elle s'appuie sur les travaux réalisés en équipe lors des "rencontres automnales" d'Iles de Paix d'octobre 2015 ainsi que sur diverses contributions externes.

II. Vision et Missions (AG du 15.12.2015)

La vision et les missions d'Iles de Paix, telles qu'approuvées lors de l'assemblée générale du 15 décembre 2015 se définissent comme suit :

Vision :

Iles de Paix aspire à un monde permettant à chacun de vivre dans la dignité et de développer ses potentialités; un monde solidaire qui promeut l'accès de tous aux droits humains dans un environnement préservé.

Missions générale :

Iles de Paix se donne pour mission générale de contribuer à la recherche et l'expérimentation de modèles alternatifs de développement.

Les modèles alternatifs de développement qui seront pris en compte par IDP devront être alignés sur la vision de l'association ce qui implique notamment : le centrage sur la personne humaine, la recherche d'un équilibre harmonieux de l'individu avec les autres (sa famille, sa communauté, le genre humain) et avec la nature, la recherche d'une qualité de vie pour tous.

Ces modèles devront aussi respecter des conditions, parmi lesquelles on peut mentionner :

- qu'ils doivent être favorables à l'environnement, réduire la pauvreté et/ou les inégalités;
- qu'ils doivent accroître la résilience des populations et favoriser l'accès aux droits fondamentaux;
- qu'ils doivent être extensibles et reproductibles;
- qu'ils doivent s'ancrer là où l'impact est réel et mesurable.

Mission Particulière :

Pour être réaliste et concret, Iles de Paix a choisi, dans un premier temps, de se focaliser sur la promotion des systèmes alimentaires durables c'est-à-dire la promotion de systèmes de production, commercialisation et consommation de la nourriture qui garantissent à tous le droit à l'alimentation sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des générations futures.

Ce choix se justifie compte tenu des enjeux importants qu'il englobe au niveau local (en particulier pour les familles rurales du Sud qu'Iles de Paix appuie) et au niveau global (sécurité alimentaire et résilience face au changement climatique).

III. Agriculture familiale durable et alimentation responsable

Considérant que le concept de **système alimentaire durable** n'est connu que par un public averti, la mission d'Iles de Paix sera également désignée de façon plus explicite en faisant référence à la **promotion de l'agriculture familiale durable et de l'alimentation responsable** (AFD-AR).

En effet, l'association des concepts d'agriculture familiale durable et d'alimentation responsable tels qu'ils sont présentés ci-après constitue pour l'association le plus juste équivalent de sa conception d'un système alimentaire durable.

Agriculture familiale durable

L'**agriculture** est entendue au sens large du terme, englobant la production végétale et animale ainsi que les activités connexes telles que le stockage, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

L'**agriculture familiale** est une forme d'organisation agricole au niveau de laquelle l'activité productive est gérée par une famille et repose principalement sur la main d'œuvre de ses membres. La ferme et la famille sont intrinsèquement liées et évoluent parallèlement en combinant des fonctions économiques, environnementales, reproductives, sociales et culturelles.

Au sein des acteurs de l'agriculture familiale, Iles de Paix soutient en particulier les **petits agriculteurs familiaux**¹ (en anglais "smallholder farmers") qui malgré leur nombre et leur importance pour l'alimentation mondiale (i) sont dénigrés dans la plupart des politiques de développement agricoles, (ii) ont un accès limité aux marchés et aux services et (iii) sont les plus directement touchés par la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Par ailleurs, Iles de Paix appuie les acteurs de l'agriculture familiale en accordant une attention spécifique aux femmes et aux jeunes qui constituent des groupes particulièrement vulnérables et qui, par ailleurs, jouent un rôle fondamental pour le développement.

Le caractère **durable** de l'agriculture est apprécié dans une vision large qui fait référence aux 3 dimensions de la durabilité : économique, environnementale et sociale.

Sur cette thématique de la durabilité de l'agriculture, Iles de Paix s'aligne sur le rapport publié en 2010 par le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation² qui, s'appuyant sur un examen approfondi de nombreuses publications scientifiques, a défendu l'**agroécologie** comme un mode de développement agricole hautement durable qui entretient des liens conceptuels solides avec le droit à l'alimentation et qui produit des résultats avérés, en particulier pour les populations vulnérables des pays en développement. Iles de Paix adopte toutefois les principes de l'agroécologie³ sans dogmatisme en les proposant comme une ligne conductrice pour les producteurs en transition vers une agriculture durable.

Alimentation responsable

L'**alimentation responsable** est une façon de s'alimenter qui prend en compte ses impacts sociaux et environnementaux.

Sur le plan social, une alimentation responsable implique de favoriser les circuits courts et le commerce équitable qui rémunèrent correctement le travail des producteurs tout en contribuant au renforcement du tissu social local.

Sur le plan environnemental, une alimentation responsable implique de privilégier les produits issus de l'agriculture durable, de privilégier les produits locaux⁴ et de saison et d'éviter les gaspillages, ceci afin de réconcilier la consommation alimentaire et l'environnement.

¹ Suivant la FAO, sur un total de 570 millions de fermes, plus de 90% relèvent du modèle de l'agriculture familiale (Cf. State of food and agricultural report, 2014 et <http://www.fao.org/family-farming/themes/smallfamilyfarmers/fr/>). En 2015, on dénombrait dans le monde 475 millions de fermes exploitant moins de 2 ha (Lowder S K, Scoet J and Raney).

² O. De Schutter, 2010, Agroécologie et droit à l'alimentation, rapport présenté le 8 mars 2011 à la 16e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

³ M. Altieri, 1986, "L'Agroécologie : bases scientifiques d'une agriculture alternative".

⁴ O. De Schutter, 2014 "Le droit à l'alimentation, facteur de changement", points 36 à 39 relatifs à la relocalisation des systèmes alimentaires.

IV. Axes d'intervention

Iles de Paix soutient l'émergence et la consolidation des systèmes alimentaires durables (agriculture familiale durable et alimentation responsable) au travers des axes d'intervention suivants :

1. Promouvoir des systèmes de production durables par:

- a. la promotion de la **gestion intégrée des exploitations familiales** (choix et diversification des cultures, renforcement de l'intégration agriculture-élevage, optimisation économique,...) ;
- b. l'appui à l'adoption de **techniques de production durables** (cultures associées, utilisation d'engrais verts, lutte antiérosive,...) via l'accompagnement technique des producteurs, l'organisation de voyages d'études, la formation et la recherche action;
- c. le renforcement de l'**autonomie des producteurs** (autonomie semencière, sécurité foncière, diminution de la dépendance aux intrants externes, accès au financement,...) ;
- d. le **renforcement des organisations de producteurs** (promotion de l'associativité, appui à la structuration et l'organisation des producteurs, renforcement des capacités,...);
- e. le soutien à la **gestion durable des ressources naturelles** (reforestation, lutte antiérosive, protection des sources, gestion territoriale et création de zones protégées,...).

Pour cet axe de travail 1e, nous privilégions les collaborations avec les autres acteurs compétents présents dans notre zone d'intervention. Dans ce domaine, la mise en œuvre en direct d'activités par Iles de Paix sera envisagée uniquement s'il existe un besoin avéré non pris en compte par d'autres acteurs, en veillant à ce que cela ne devienne pas le cœur de l'action.

2. Promouvoir des pratiques de post-production durables (consommation, stockage, transformation et commercialisation de la production ayant des impacts positifs sur les plans économique, social et environnemental) par:

a. **l'information, la formation et l'accompagnement des familles de producteurs sur le plan nutritionnel;**

L'expérience a montré que ce volet nutritionnel qui implique également un travail plus large sur le cadre de vie (accès à l'eau potable et à l'assainissement, amélioration de l'hygiène et de l'habitat) est essentiel pour que les familles mettent à profit les résultats qu'elles enregistrent au niveau productif. Néanmoins, nous privilégions pour ce volet nutritionnel les collaborations avec les autres acteurs compétents présents dans notre zone d'intervention. Aussi, dans ce domaine, la mise en œuvre en direct d'activités par Iles de Paix sera envisagée uniquement s'il existe un besoin avéré non pris en compte par d'autres acteurs;

- b. l'appui à l'**allongement des périodes de disponibilité des produits locaux et saisonniers** (lutte contre les pertes au stockage, infrastructures de stockage individuelles et collectives, transformation locale des produits, ...) ;
- c. l'appui à l'**augmentation locale de la valeur ajoutée de la production agricole** (soutien aux activités individuelles ou collectives de transformation de la production locale);
- d. l'appui à la **commercialisation de la production en priorisant le marché local**⁵ (identification des marchés porteurs, accès à l'information relative aux prix du marché, structuration des organisations de producteurs, mise en place de systèmes participatifs de garantie,...)

3. Promouvoir un environnement favorable au développement de l'agriculture familiale durable et de l'alimentation responsable ce qui implique:

a. **la sensibilisation et mobilisation des consommateurs et des autorités des régions d'intervention :**

- a.1. information et sensibilisation des consommateurs sur les impacts sociaux et environnementaux des choix qu'ils effectuent pour leur alimentation (en particulier les impacts sur la santé ainsi que les impacts au niveau des producteurs locaux);
- a.2. mobilisation des consommateurs en faveur d'une alimentation responsable soutenant le modèle de l'agriculture familiale durable dans leur région.
- a.3. information et renforcement des capacités des autorités locales/régionales en faveur de l'AFD-AR (soutien aux OP, soutien aux mesures environnementales, législation,...)

⁵ Les "circuits courts" sont privilégiés mais sans pour autant isoler les producteurs des opportunités de dégager un revenu décent sur le marché national, voire même international dans le cadre du commerce équitable.

b. la sensibilisation et la mobilisation de la population en Belgique (ECMS) :

- b.1. information et sensibilisation des bénéficiaires du programme (monde scolaire et grand public en Belgique francophone) sur toutes les questions liées à l'enjeu de la promotion de l'agriculture familiale et de l'alimentation responsable;
- b.2. mobilisation des bénéficiaires du programme en leur démontrant qu'il est possible d'agir en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'alimentation responsable (lutte contre le fatalisme);
- b.3. accompagnement des initiatives des bénéficiaires du programme en vue de la construction d'actions pertinentes, efficaces et durables.

Les axes de travail b.1 et b.2 constituent le cœur du programme d'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire d'Iles de Paix. L'axe de travail b.3 est également abordé par ce programme mais de façon plus ponctuelle.

c. l'information et interpellation des décideurs (plaidoyer) :

- c.1. information et interpellation des acteurs et des décideurs du secteur de la coopération internationale afin qu'ils soutiennent les systèmes alimentaires durables dans leurs politiques et dans leurs stratégies;
- c.2. information et interpellation des gouvernements et parlements (locaux, régionaux, nationaux) ainsi que des responsables de l'administration publique en vue de la mise en place de cadres légaux, d'infrastructures et d'incitants économiques en faveur des systèmes alimentaires durables;

Au Sud, sans exclure la possibilité d'action d'informations et sensibilisation des décideurs, Iles de Paix agira dans ce domaine avec prudence en privilégiant la collaboration avec des réseaux et plateformes sectorielles et le soutien aux actions de plaidoyer de ses partenaires.